

COMMUS Sprl

N°	TERMES DE REFERENCE	AVANT RENEGOCIATION	APRES RENEGOCIATION	OBSERVATIONS/RE- COMMANDATIONS
01	Préalables à la renégociation 1. Pas de porte 2. Loyers d'amodiation 3. Royalties 4. Droits superficiaires	Solde de 2.500.000 Usd ----- ----- -----	Paiement à la signature avenant ----- ----- -----	
02	Evaluation des apports des partenaires Gécamines : Réserves minières Infrastructures (usines et autres) Partenaire(s) : Recherche de Financement Capital social - Montant - Répartition	----- ----- Promesse d'amener le financement 1.000.000 Usd GCM : 27% Western Mining : 73%	400.000 tCu et 80.000 tCo Constructions des partenaires Capacité de mobiliser les fonds pour le développement du projet 9.000.000 Usd GCM : 27% Western Mining : 73%	
03	Retombées financière à court, moyen et long terme 1. Pas de porte 2. Loyers d'amodiation 3. Royalties 4. Droits superficiaires	3.000.000 Usd dont 500.000 Usd déjà payés ----- 2% sur les recettes brutes. -----	Idem. Solde 2.500.000 : - 1.000.000 2 ^{ème} semestre 2009 - solde : 2 annuités après ----- 3% sur les recettes brutes -----	
04	Financement des projets 1. Equity partenaire	Dispositions non prévues	30% du financement remboursable sans intérêt.	

	2. Marché financier	Totalité du financement remboursable à un taux indéterminé.	70% du financement remboursable au taux Libor + 350 BP maximum.	
05	Taux de rémunération des projets	Dispositions non prévues.	30% des bénéfiques dividendes au prorata des participations.	
06	Respect de la législation congolaise	-----	Principes acceptés par les parties.	
07	Contrôle des mouvements des actions ou parts sociales			
	1) Inaccessibilité temporaire des parts	-----	Principe accepté jusqu'à la production commerciale	
	2) Préemption en cas de gage ou de changement de contrôle	Dispositions existantes	Principe accepté par les parties et à intégrer dans l'avenant.	
08	Participation effective de l'entreprise publique à la gestion quotidienne du partenariat			
	1. Conseil d'Administration/ de Gérance	GCM: 3 membres dont le V/Pdt Western Mining: 5 membres dont le Pdt	Idem	
	2. Comité de Direction	GCM: DGA Western Mining : 3 membres dont le DG	Idem	
09	Prise en compte de la minorité de blocage	-----	-----	
10	Respect des obligations par les partenaires	-----	Principe accepté par les parties	
11	Utilisation des ressources locales/sous-traitance	Prévue	Principe accepté par les parties et à intégrer dans l'avenant. Préférence des prestations et fournitures des parties	
12	Cas d'appel d'offres	-----	-----	
13	Clauses de responsabilité sociale (obligations sociales)	-----	Principe accepté par les parties et à intégrer dans l'avenant. Les prévisions chiffrées des infrastructures seront annexées au PV signé par les parties	

14	Droit applicable en cas de différend	Droit congolais	Droit congolais Les parties ont toutefois la liberté du choix des juridictions.	
15	Moratoire pour l'étude de faisabilité	-----	Dépôt de l'étude de faisabilité dans 12 mois.	
16	Récupération des droits et titres miniers par l'Entreprise Publique en cas de dissolution de la JV.	-----	Principe accepté et à intégrer dans l'avenant aux statuts.	